## **DIRECTION** DÉPARTEMENTALE DES ☐ Mutation de bois et forêt à titre gratuit TERRITOIRES DU TERRITOIRE (art.793.2.2 du code général des impôts) **DE BELFORT A** 1 8, place de la Révolution Française ☐ Impôt solidarité sur la fortune **BP 605** (art. 885D & 885H du code général des impôts) 90020 BELFORT CEDEX (Mettre une croix dans la case appropriée) PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION DEMANDE DE CERTIFICAT 1. Département : 2. Demande recue le Attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L.124-1 à L.124-4 et à l'article 3. Enregistrée sous le numéro L.313-2 du code forestier INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE 1 – La présente demande doit être adressée à la direction départementale des territoires (et de la mer) du département du lieu de situation des bois et des forêts ; Lorsqu'une propriété est située sur deux ou plusieurs départements contigus, la demande portant sur l'ensemble des parcelles est adressée à la direction départementale des territoires où est située la plus grande superficie des terrains. 2 – La demande est normalement signée par le(s) demandeur(s); si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit. 3 – Si la mutation concerne une nue-propriété, la demande doit être contresignée par le ou les usufruitiers ; si elle concerne un droit indivis, la demande est contresignée par tous les indivisaires. 4 – Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée. 5 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande : 1 Un plan de situation (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000) 2 La (ou les) feuilles du plan cadastral contenant les parcelles désignées 3 Un extrait de matrice(s) cadastrale(s) contenant les mêmes parcelles 4 La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1) 5 Une notice d'information (imprimé A 4) signée dans les conditions visées en 2 et 3 6 Le bilan de la mise en œuvre du document de gestion durable, lorsqu'il s'agit d'une demande de renouvellement de certificat ISF 6 - Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois, à réception du dossier complet. Lors du dépôt auprès du service des impôts, le certificat ne doit pas être établi depuis plus de 6 mois pour un particulier. Un nouveau certificat doit être produit tous les 10 ans pour l'impôt solidarité sur la fortune. 1 DÉSIGNATION DES BOIS ET FORETS (situés dans le département) 1 - 1 Appellation: 1 - 2 Sis à : 1 - 3 Surface totale Hectares centiares 1 - 4 Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en feuillets numérotés 1 - 5 Propriétaire - Donateur(s) - Ancien propriétaire décédé (rayer la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE

**PROFESSION** 

DOMICILE - Siège social

NOM Prénoms - Raison sociale

2 notaire chargé de rédi	IGER L'ACTE OU DE RÉGLE	ER LA SUCCESSION	3 PERSONNE POU	VANT FAIRE VISITI	ER LA PROPRIÉTÉ		
M.			M. (nom)				
Adresse:			Qualité :				
			Adresse :				
Mél:			Mél :				
Téléphone :			Téléphone :				
4 GESTION DE LA PROP	RIÉTÉ (Mettre une croi	x dans la case appro	ppriée)				
4 - 1. Plan simple de gesti	ion (P.S.G.)		- /				
non requis	non déposé	déposé	refusé	ajourné	le / /		
agréé le		is le n°		jusqu'à l'année :			
4 – 2. Régime d'autorisat				, 1 -			
01	ui non no	otifié le / /					
4 – 3 - Code des bonnes p	oratiques sylvicoles (C.B.)	<b>P.S</b> .) (propriété de m	oins de 25 ha):				
Adhésion le	/ / sou	is le n°		jusqu'à l'année : _			
ou à présenter : or	ui non						
4 – 4 - Forêt adhérente à	un règlement type de ges	stion (R.T.G.) :	oui no	on jusqu'à l'ann	ée :		
Nom de l'organisn	ne gestionnaire ou de l'ex	pert :					
4 – 5 - Observations éven	tuelles :						
			2000 1 1				
<b>Pour les parties de bois et d</b> par l'autorité administrative,							
fournir la copie soit du contra							
5 MUTATION(S) ANTÉRI					ORTUNE depuis		
moins de 30 ans des bois et	forêts objet de la présent	e demande (remplir	le cadre ci-dessous	s)			
5-1 Date des certificats 5	5-2 Nature des certificats (	· 1	1 1	5-4 Observations éventuelles			
		Hectares	Ares Ca				
 6 propriétés boisées	C ADDADTENIANT ALIV	DEMANDEUD(C	<u> </u>				
(Situées dans le département ou				et de la demande)			
6-1 DÉPARTEMENT(S)	6-2 COMMUNE(S)	6-3	LIEU-DIT(S)	6-4	SURFACE		
		,			Ares Ca		
7 INFORMATIONS COMPL	LÉMENTAIRES						

## 8 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

- 1 Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant que les bois et forêts sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L.124-1 à L.124-4 et L.313-2 du code forestier.
- 2 Atteste(nt) que la mutation portera sur le sol et sur la totalité des arbres qui sont sur pied à ce jour (s'il en est autrement, rayer et préciser par une note annexe la consistance de la coupe qui sera disjointe de l'immeuble).
- 3 S'engage(nt), à titre personnel et pour ses (leurs) ayants-cause :
- soit à appliquer, l'une des garanties de gestion durable prévues aux articles L.124-1 à L.124-4 et L.313-2 du code forestier, pendant trente ans aux bois et forêts objets de la mutation ou trente ans après la dernière utilisation pour l'I.S.F.;
- soit lorsqu'aucune garantie de gestion durable n'est appliquée aux bois et forêts en cause, à présenter dans le délai de trois ans à compter de la mutation ou de l'utilisation du certificat I.S.F. et à appliquer jusqu'à l'expiration du délai de trente ans précité une telle garantie. Dans cette situation, le bénéficiaire s'engage en outre à appliquer le régime d'exploitation normale prévu au décret du 28 juin 1930 aux bois et forêts pendant le délai nécessaire à la présentation de l'une des garanties de gestion durable.
- à fournir le bilan décennal de mise en œuvre du document de gestion durable (cf. décret n°2010-523 du 19 mai 2010)
- 4 Joint (joignent) les pièces énumérées au 5 des instructions portées en page 1 de la présente demande.
- 5 Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes

NOM – Prénom(s) ou Raison sociale	DATE de naissance ou N° SIRET	PROFESSION	DOMICILE ou Siège social	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (1-2)		

## 9 AUTRES PERSONNES CONCERNEES PAR L'ENGAGEMENT RELATIF À LA GESTION DE LA PROPRIETE (usufruitier(s), nu propriétaire(s), co-indivisaire(s) ne demandant pas de réduction de taxe ou de droit)

NOM – Prénom(s) ou Raison sociale	DATE de naissance ou N° SIRET	DOMICILE ou Siège social	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (1-2)

<sup>1-</sup>S'il s'agit d'une personne morale, préciser la qualité du signataire

<sup>2 -</sup> Indiquer la qualité de chaque demandeur (propriétaire - donataire – héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire énumérer tous les mandants concernés. Les usufruitiers et les co-indivisaires non demandeurs signent la rubrique 9.

PARTIE RÉSERVÉE A L'	ADMINIST	RATIO	N							
1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE						DAT	ΓΕ	II_	_III	_Il
1 - 1 Agent traitant										
1 - 2 Instructions pa	articulières									
2 TRAITEMENT I	DE LA DEM	ANDE								
2 - 1 Situation					Date de la	a visite des lie	eux	III	<u> </u>	Ι
Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	SUI Ha	RFACE A   Ca	Nature réelle (2)	Peuj	plement forestion		Desserte	Observation	ons
TOTAI										
2 - 2 Vérification documents cadastra  OUI  2 - 3 Mutation(s) ar sur  Dossier (s) N°  3 CONCLUSION I  3 - 1 Avis  Les bois et forêts sor durable prévues aux	nux (3) (4)  NON  ntérieure(s) à  HA  DE L'AGEN'  nt susceptibles	Dans c taxes ou  T TRAIT	droits rédu  A  A  TANT (4)	ez : its : Ca caranties de gestie du code forestie	on r	Jusqu'au	NON I dalité d	N	OUI	naire
						CBPS ou RTG	n°	adhesid I_I_I_ision possible	on faite I _ I	
3 - 2 Informations of	complémenta	ires (3)					засор			
4 DÉCISION DE L	'ADMINIST	RATION	N (4)							
4 – 1 Certificat 4 – 2 Observation(s	négatif avec		positif sans	<del></del>	ite de la dé clusion de sa		II_	<u>I I I</u>	<u>I</u> I	

<sup>1)</sup> Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à .... (identifier les tenants sur le plan cadastral) 2) Ne pas omettre de signaler toute parcelle non forestière

<sup>3) &</sup>lt;u>Si besoin</u>, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives) 4) Mettre une croix dans la case appropriée